



Nombre de document(s) : 1
Date de création : **28 avril 2010**
Créé par : **UQAM**

table des matières

Libre opinion - Franciser les nouveaux arrivants est un investissement

Le Devoir - 27 avril 2010..... 2

Ce document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et ne peut être diffusé ou distribué.

LE DEVOIR

Le Devoir

Éditorial, mardi, 27 avril 2010, p. A6

Libre opinion - Franciser les nouveaux arrivants est un investissement

Lors du dépôt du dernier budget, le gouvernement Charest a supprimé 31 cours d'apprentissage du français permettant à de nouveaux immigrants de perfectionner leur maîtrise de la langue.

Ce coup de ciseaux est presque passé inaperçu. Prémunant peut-être que les nouveaux citoyens n'allaient pas protester, on a fait disparaître aussi le Conseil des relations interculturelles, et notre organisme a aussi vu sa maigre subvention réduite radicalement de 100 % (17 000 \$).

Aujourd'hui, on découvre des compressions supplémentaires (600 000 \$) dans le Fonds de développement du marché du travail. Les timides réactions à ces nouvelles positions gouvernementales ne permettent pas de faire voir la vraie nature du problème: de brefs commentaires dans les médias, quelques centaines de personnes à une marche de protestation, une modeste pétition circule sur Internet, sans plus.

Comment se dessine le fond de scène? Le gouvernement du Québec sait très bien que l'intégration au marché du travail s'avère passablement plus difficile pour les travailleurs immigrants que pour la population en général, ce qu'admet d'emblée un rapport publié par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles paru en novembre 2009 (Les Immigrants et le marché du travail en 2008). En 2008, le taux de chômage était de 17,4 % chez les immigrants qui comptaient moins de

cinq ans de résidence, et je cite pour ajouter au sens de ces données: «C'est au Québec que les écarts entre les immigrants et la population totale et la population native sont les plus élevés. [...] La connaissance du français, la reconnaissance des acquis et la discrimination pourraient constituer des éléments d'explication supplémentaires, puisque les démarches nécessaires à l'apprentissage du français et à la reconnaissance des acquis, notamment, tendent à retarder l'entrée sur le marché du travail ou la capacité à trouver un emploi.» (p. 4-5). Tout cela alors que plusieurs institutions et entreprises privées cherchent du personnel qualifié.

Comment se dessine le fond de scène? Le gouvernement du Québec sait très bien que l'intégration au marché du travail s'avère passablement plus difficile pour les travailleurs immigrants que pour la population en général, ce qu'admet d'emblée un rapport publié par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles paru en novembre 2009 (Les Immigrants et le marché du travail en 2008). En 2008, le taux de chômage était de 17,4 % chez les immigrants qui comptaient moins de cinq ans de résidence, et je cite pour ajouter au sens de ces données: «C'est au Québec que les écarts entre les immigrants et la population totale et la population native sont les plus élevés. [...] La connaissance du français, la reconnaissance des acquis et la discrimination pourraient

constituer des éléments d'explication supplémentaires, puisque les démarches nécessaires à l'apprentissage du français et à la reconnaissance des acquis, notamment, tendent à retarder l'entrée sur le marché du travail ou la capacité à trouver un emploi.» (p. 4-5). Tout cela alors que plusieurs institutions et entreprises privées cherchent du personnel qualifié.

Pour le gouvernement du Québec, «franciser les immigrants» rapidement devrait être davantage un investissement stratégique important qu'une dépense; la formation des immigrants n'ayant rien coûté à l'État, ce dernier doit les outiller à participer à la vie sociale, économique et culturelle rapidement, car ces gens deviendront des contributeurs au développement socio-économique par leur expertise, leur capacité de consommation, d'investissement et le paiement des impôts et des taxes.

Sur le plan de la dynamique de la vie en société, et dans une vision plus globale, qu'impliquent ces compressions? En premier lieu, il s'agit d'une forme de discrimination systémique dans le sens défini par la Cour suprême du Canada comme «une situation d'inégalité cumulative et dynamique résultant de l'interaction, sur le marché du travail, de pratiques, de décisions ou de comportements, individuels ou institutionnels, ayant des effets préjudiciables, voulus ou non, sur les membres de groupes visés

par l'article 15 de la Charte» (jugement ATF c C.N.).

Les compressions dans ce programme de francisation représentent une forme subtile, sournoise, mais non moins tenace et réelle de discrimination. En termes simples, ce geste du gouvernement empêche les nouveaux arrivants d'accéder rapidement à un emploi et se trouve ainsi à brimer leur droit à l'égalité des chances. En somme, il s'agit d'une différence de traitement par rapport à d'autres

groupes de la société, ce qui correspond justement au sens de ce que signifie la discrimination. [...]

En supprimant les cours de perfectionnement du français aux immigrants, on fait reposer l'entière responsabilité sur leurs épaules. D'ailleurs, la ministre de l'Immigration, madame Yolande James, riposte en ce sens en déclarant que les immigrants peuvent avoir accès au français en suivant des programmes sur internet... Étonnant!

Une telle façon de faire reste insuffisante, d'autant plus qu'aucun employeur n'est tenu de soutenir un travailleur dans l'amélioration de son français. Le gouvernement devrait réviser sa position et rétablir l'accès à ses cours.

André Jacob - Coordonnateur de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations de l'UQAM

© 2010 Le Devoir ; CEDROM-SNi inc.

PUBLI-C news-20100427-LE:20100427_a6_franciser - Date d'émission : 2010-04-28

Ce certificat est émis à UQAM à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

[Retour à la table des matières](#)